

## Al-Anon / Alateen, anonyme mais pas invisible

Rappel des principes fondamentaux :

### 11<sup>ème</sup> Tradition :

« Notre politique en relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder notre anonymat personnel aux niveaux de la presse, de la radio, de la télévision et du cinéma. Nous devons protéger avec un soin très spécial l'anonymat de tous les membres AA.»

### 12<sup>ème</sup> Tradition :

« L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions, nous rappelant toujours de placer les principes au-dessus des personnalités.»

« Les membres Al-Anon et Alateen sont libres de décider du degré d'anonymat qu'ils désirent conserver. » ( Manuel de Services page 42.)

Les membres du CNIP proposent un éclairage qui permet de concilier notre besoin de protection et -celui de l'alcoolique par l'anonymat et le besoin pour notre association de se faire connaître.

Al-Anon/Alateen n'est pas une société secrète : l'anonymat dans Al-Anon/Alateen, ce n'est pas nous cacher pour que personne ne nous trouve, ni un frein à se faire connaître.

L'anonymat assure l'égalité entre les membres car nous ne faisons pas état de notre profession, ni de notre statut social pour prendre la « direction » du Groupe, imposer notre point de vue ou être le porte-parole du mouvement.

L'anonymat favorise un climat de confiance et de sécurité à ceux qui viennent en réunion. Leur identité et leur vie privée sont protégées, de même que celles des membres des Alcooliques Anonymes, par chacun des membres qui s'engagent à respecter l'anonymat de l'autre et à ne pas révéler ce qui a été dit en réunion.

Cependant, il est important de faire connaître Al-Anon/Alateen par notre travail d'Information Publique auprès des professionnels qui sont en contact avec les familles souffrant des conséquences de l'alcoolisme.

Dans les contacts avec les médias, Al-Anon/Alateen demande à ses membres de respecter leur anonymat en ne montrant pas leur visage à découvert à la télévision ni leur photo dans les journaux.

Dans leur service d'Information Publique, les membres de la fraternité confient leurs coordonnées complètes lorsqu'ils le jugent utile. Ils peuvent demander une certaine discrétion à ceux qui les reçoivent. : adresses-mails alanon, téléphone sur liste rouge ne permettant pas l'identification précise... Le pseudonyme est aussi un moyen de ne pas être identifiable.

Pour faciliter l'Information Publique, chaque groupe devrait connaître le prénom des membres du bureau de sa région : délégués, Président, secrétaire, trésorier, coordonnateur Information Publique afin de demander de l'aide pour certaines interventions en milieux hospitaliers ou autres et faciliter la préservation de l'anonymat.

***L'anonymat, ce n'est pas nous cacher pour que personne ne nous trouve, c'est protéger les membres de notre Fraternité.***